

Le Journal des Arts

5,90 €
UN VENDREDI SUR DEUX
N°514
DU 4 AU 17 JANVIER 2019



Mikhaïl
Piotrovski
LE DIRECTEUR
DE L'ERMITAGE
SE LIVRE SANS
NUANCES
ENTRETIEN PAGE 12



Qui sont les ténors du barreau en droit de l'art et de son marché ?

De création récente et en fort développement, le secteur du conseil et du contentieux dans l'art attire de plus en plus d'avocats qui en ont fait une spécialité. Le JdA les présente en exclusivité. PAGES 30 À 33



Cercueil miniature canope à l'effigie de Toutankhamon, or, pierres semi-précieuses, détail. © Photo: Laboratoriorosso, Viterbo

LE MUSÉE GIRODET ROUVRE APRÈS DE GRAVES INONDATIONS

Les importantes crues de juin 2016 ont endommagé le bâtiment et ses collections, provoquant un retard des travaux d'agrandissement. Deux ans plus tard, le musée de Montargis ouvre enfin, dans une version encore inaboutie. PAGE 10

LES BÉNÉVOLES, ROUAGE INDISPENSABLE DES MUSÉES AMÉRICAINS

Le bénévolat est une tradition ancrée dans la culture américaine dont profitent largement les musées. Mais le recours aux bénévoles requiert des programmes de sélection, de formation et d'animation qui n'ont rien d'amateur. PAGES 28 ET 29

EN RUSSIE, LA « NORMALISATION » CULTURELLE TIENT LA BARRE

Le 7^e Forum de la culture russe qui s'est tenu il y a quelques semaines à Saint-Petersbourg a montré une fois encore la soumission d'une partie du monde culturel aux diktats esthétiques du régime. L'art contemporain n'y était pas en odeur de sainteté. PAGE 6

2019 LES EXPOSITIONS À NE PAS MANQUER

PAGES 22 À 27

PARIS • HONG KONG • DUBAI • LYON • NICE • MARSEILLE • TOULOUSE • LILLE



GROSPIRON
FINE ART

TRANSPORT & CONDITIONNEMENT D'OBJETS D'ART DEPUIS 1840

Téléphone +33 (0)1 48 14 42 42

E-mail info@grospironfineart.com

www.grospironfineart.com

L 11205-514 - F: 5,90 €

Belgique 6,50€ - Suisse 9,50 CHF - Canada 10,50 \$ can - Allemagne 7 € - Espagne et Italie 6,60 € - OOH 6,90€ - Maroc 70 MAD



LES AVOCATS GÉNÉRALISTES AVEC UN TROPISME « ART »

S'ils n'en font pas une spécialité, de nombreux avocats sont régulièrement sollicités par les acteurs du domaine de l'art pour du conseil ou du contentieux

AUXILIAIRES DE JUSTICE

Conseil de Bernard Picasso, **Michel-Paul Escande** est une figure reconnue du milieu de l'art, mais y consacre moins de 20 % de son temps. Il accompagne aussi plusieurs artistes dans leurs relations contractuelles comme le sculpteur Jean-Michel Othoniel, dont il a négocié le contrat avec le château de Versailles.

Guillaume Henry, lui aussi, ne consacre que 15 à 20 % de son activité au milieu de l'art. Il a fait ses armes chez Geoffroy Gaultier et conseille quelques commissaires-priseurs, mais également des collectionneurs et des artistes.

Olivier Baratelli est un célèbre pénaliste, qui intervient dans le droit des affaires, de la presse et des successions, mais aussi dans le marché de l'art. Il a partagé son cabinet avec une célébrité du barreau, l'avocat Paul Lombard décédé en 2017 avec lequel il défendait la famille Picasso, et notamment Maya et Diana Picasso. Il a défendu le commissaire-priseur Jacques Tajan dans l'affaire Giacometti, et est intervenu récemment dans l'affaire du tableau de Sisley appartenant à la famille Gunzburg et récupéré au Japon.

Même scénario pour **Antoine Comte**. Ce pénaliste renommé et chevronné, est actif dans plusieurs dossiers de spo-

liation comme ceux des collections Alphonse Kann, Schloss ou Lindon.

Christian Beer est, lui, présent dans des dossiers de faux meubles, il est l'avocat du Syndicat national des antiquaires, qu'il défend dans plusieurs dossiers relatifs aux faux meubles XVIII^e siècle.

Ophélie Dantil est une spécialiste de droit fiscal, qui intervient dans le milieu de l'art. Coprésidente de la commission Droit de l'art de l'ACE, elle est membre de l'Institut Art & Droit. L'autre coprésidente de la commission Art & Droit est l'avocate **Judith Bouchardeau**, qui a rejoint le cabinet Borghese en tant que spécialiste en propriété littéraire et artistique.

Rémi Sermier est l'avocat du prince du Liechtenstein dans l'affaire de la *Vénus au voile de Cranach* d'Aix en Provence ; il assiste également une partie civile dans le dossier des faux meubles XVIII^e siècle.

Marine Le Bihan, qui s'intéresse au marché de l'art, est collaboratrice au cabinet Baker & McKenzie, qui était à l'œuvre dans le dossier de la fondation Hamon et en défense du National Museum de Stockholm dans l'affaire de la coupe Nautile.

Ariane Fusco-Vigné, qui a créé son cabinet il y a une dizaine d'années, met également en avant son expertise dans le milieu du marché de l'art.

Tout comme **Delphine Eskenazi Simon**, ancienne collègue de Jean-Pierre Canat au sein de UGGC, qui s'est spécialisée en matière de contentieux portant sur l'authenticité des œuvres d'art.

Béatrice Cohen intervient dans le marché de l'art et s'est illustrée en défense dans l'affaire de la vente d'un faux bronze Zadkine.

En marge du domaine de l'art, **Laurant Lévy** et **Michael Piquet-Fraysse** du cabinet EBL Lexington (conseils du *Journal des Arts*) sont des spécialistes du droit des marques.

Parmi les autres avocats intervenant dans le domaine de l'art, on notera **Alexandra Hawrylyszyn**, pénaliste et spécialisée en droit de la propriété intellectuelle, ainsi que le cabinet **Saint-Yves Avocats**. Celui-ci regroupe quatre avocats et se présente comme le conseil régulier de nombreux experts, gale-ristes, collectionneurs ou maisons de ventes. Le cabinet **Ghars** peut apporter son aide dans des démarches juridiques sur le marché de l'art.

De nombreux grands cabinets d'affaires internationaux, non cités dans ce dossier, peuvent proposer leurs services dans le domaine de l'art et du marché de l'art sans que ce soit leur spécialité. Ils n'en sont pas moins compétents.

● PHILIPPE SPRANG